



Doc. 15681
23 janvier 2023

Le Sommet de Reykjavik du Conseil de l'Europe: Unis autour de valeurs face à des défis hors du commun

Amendement¹ n° 4

M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Royaume-Uni, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de recommandation, à la fin du paragraphe 9, insérer les mots suivants:

«Quoi de plus symbolique qu'après la guerre, le Conseil de l'Europe déménage son siège à Kiev, la belle capitale ukrainienne ravagée par la guerre, honorant ainsi l'énorme sacrifice que le peuple ukrainien a fait pour garantir la paix et la stabilité de tout le continent européen.»

Note explicative

Strasbourg a été retenue en 1949 après la Seconde Guerre mondiale. Déplacer le siège du Conseil de l'Europe à Kiev, cela reviendrait à reconnaître que le Conseil s'est étendu vers l'est. Kiev dispose également d'un aéroport moderne desservant plus de 160 destinations. Le nouveau bâtiment pourrait être financé par l'argent confisqué des avoirs russes.

Déposé par:

LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE/AD
DECROIX Eva, République tchèque, CE/AD
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, CE/AD
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2023 - Première partie de session

